

16.007

## Message

concernant le

### **supplément I au budget 2016**

du 23 mars 2016

---

Madame la Présidente du Conseil national,  
Monsieur le Président du Conseil des Etats,  
Mesdames, Messieurs,

Par le présent message, nous soumettons à votre approbation le projet de *supplément I au budget 2016*, conformément au *projet d'arrêté ci-joint*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Berne, le 23 mars 2016

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération:  
**Johann Schneider-Ammann**

Le chancelier de la Confédération:  
**Walter Thurnherr**

## **Impressum**

### **Rédaction**

Administration fédérale des finances

Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

**Table des matières**

	Page
1 Vue d'ensemble et commentaire	5
2 Conséquences des demandes de crédits supplémentaires sur le budget de la Confédération	6
3 Vue d'ensemble des crédits supplémentaires dans le budget de la Confédération	8
4 Commentaire des principaux crédits supplémentaires	9
5 Crédits d'engagement	13
6 Reports de crédits dans le budget de la Confédération	14
7 Explications concernant la voie du supplément budgétaire	15
Projet d'arrêté fédéral concernant le supplément I au budget 2016	16
Partie numérique assortie des exposés des motifs	17



## 1 Vue d'ensemble et commentaire

Le Conseil fédéral demande au Parlement d'adopter 22 crédits supplémentaires pour un montant de 397 millions, dont une part prépondérante est sollicitée pour couvrir des charges dans le domaine de l'asile. Malgré les augmentations de crédits requises, les exigences du frein à l'endettement devraient être respectées.

Par le biais du premier supplément au budget 2016, le Conseil fédéral sollicite 22 *crédits supplémentaires* d'un montant total de 396,8 millions. Les crédits réduits par le Parlement ne font pas fait l'objet d'une demande de supplément.

Les crédits sollicités sont, à 100 %, des crédits de charges (cf. tableau au ch. 2) *avec incidences financières*. Si l'on déduit de ces crédits supplémentaires avec incidences financières les compensations fournies pour un montant de 22,1 millions, on obtient une augmentation de 0,6 % des dépenses autorisées par le biais du budget, augmentation qui est nettement supérieure à la moyenne du premier supplément des sept dernières années (Ø 2009–2015: 0,2 %).

Les crédits supplémentaires sont sollicités, pour une part d'environ 90 % (353,4 mio), pour assurer l'exécution de tâches liées au domaine de l'asile. La hausse du nombre des demandes d'asile et la proportion élevée de personnes bénéficiant d'une protection engendrent une augmentation du nombre des personnes concernées par une procédure de décision en matière d'asile ainsi que des dépenses de l'aide sociale. Par ailleurs, les capacités d'hébergement de la Confédération doivent être accrues. D'autres crédits supplémentaires importants sont nécessaires au renforcement des mesures de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI; 15,8 mio) ainsi qu'au maintien et au développement du réseau radio suisse de sécurité POLYCOM (13,8 mio).

Le chiffre 2 décrit les conséquences des demandes de crédits supplémentaires sur le budget de la Confédération. Le chiffre 3 présente une vue d'ensemble de toutes les demandes de crédits supplémentaires et le chiffre 4 commente, en détail, les crédits supplémentaires les plus importants. Figurant dans la partie numérique du présent message, les crédits supplémentaires sollicités sont accompagnés d'un bref exposé des motifs.

Par la voie du premier supplément au budget 2016, la Délégation des finances a octroyé 9 *crédits provisoires* d'un montant total de 17,4 millions. Il s'agit, d'une part, des crédits requis pour couvrir les coûts supplémentaires urgents en matière d'asile (4 crédits supplémentaires totalisant 11,1 mio) et, d'autre part, des besoins supplémentaires urgents liés aux mesures de lutte contre le terrorisme (5 crédits supplémentaires totalisant 6,3 mio). La part des crédits demandés à titre provisoire représente ainsi 4,4 % du volume total des suppléments (Ø 2009–2015: 2,1 %).

L'augmentation du crédit d'engagement pour un montant de 61,0 millions (*crédit additionnel*) afin de financer l'encouragement des projets R&D pour la période 2013–2016 est sollicitée par la voie du premier supplément au budget 2016. La hausse de crédit demandée est soumise au frein aux dépenses. Des détails à ce sujet figurent au ch. 5.

Par la voie du présent message, nous vous informons également de *reports de crédits* entrepris par le Conseil fédéral au sein du budget de la Confédération (20,0 mio). Ces reports concernent des crédits budgétaires non entièrement utilisés en 2015 (ch. 6).

Le volume des crédits sollicités par le biais du premier supplément au budget 2016 est relativement important par rapport aux autres années. Les Chambres fédérales ont approuvé un budget 2016 présentant un excédent structurel de 104 millions. Par conséquent, les dépenses prévues étaient inférieures d'un montant correspondant par rapport au plafond des dépenses totales autorisées selon le frein à l'endettement. Cette marge ne couvre qu'en partie les augmentations nettes de parts de crédits avec incidences financières de 394,7 millions sollicitées par le biais du présent message (crédits supplémentaires et reports de crédits, après déduction des compensations). Cependant, des soldes de crédits considérables peuvent subsister à l'issue de l'exercice budgétaire. C'est pourquoi, d'après les estimations actuelles, les *exigences du frein à l'endettement* devraient continuer à être respectées.

## 2 Conséquences des demandes de crédits supplémentaires sur le budget de la Confédération

Les soldes de crédits importants devraient suffire pour compenser les augmentations nettes de crédits avec incidences financières sollicitées pour un montant total de 394,7 millions. Une certaine marge de manœuvre devrait donc subsister par rapport au plafond des dépenses totales autorisées selon le frein à l'endettement.

### Vue d'ensemble des chiffres

mio CHF	Supplément I/2016	Ø supplément I* 2009–2015
<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>396,8</b>	<b>192</b>
Crédits supplémentaires octroyés selon la procédure ordinaire	379,4	189
Crédits supplémentaires provisoires	17,4	4
<b>Compte de résultats</b>		
Charges ordinaires	396,8	151
<i>Avec incidence financière</i>	396,8	125
<i>Sans incidence financière</i>	0,0	26
<i>Imputation des prestations</i>	0,0	0
<b>Investissements</b>		
Dépenses d'investissement ordinaires	0,0	42
<b>Crédits supplémentaires avec incidence financière</b>	<b>396,8</b>	<b>167</b>
<b>Compensations</b>		
Compensations avec incidence financière	22,1	52
<b>Reports de crédits dans le budget de la Confédération</b>	<b>20,0</b>	<b>51</b>
Reports de crédits avec incidence financière	20,0	50
Reports de crédits sans incidence financière	–	1
<b>Total des crédits supplémentaires et des reports de crédits avec incidence financière</b>		
Avant déduction des compensations	416,8	217
Après déduction des compensations	394,7	165

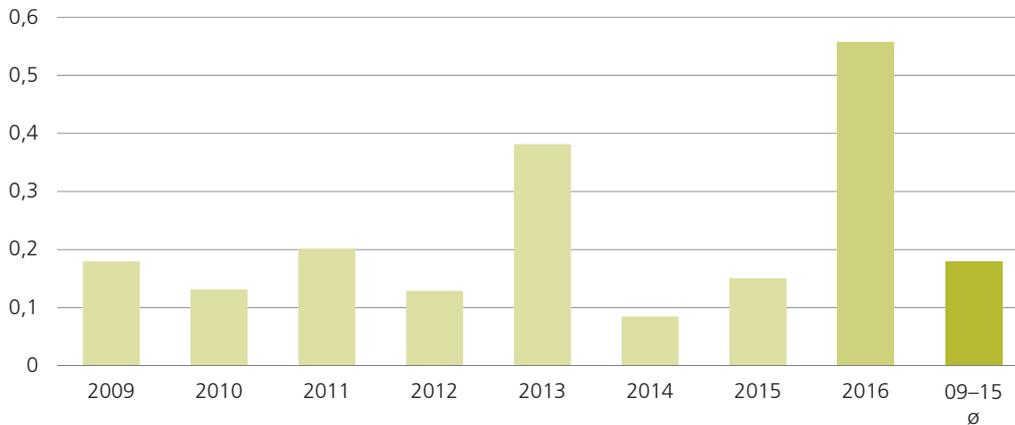
\* Sans le supplément I au budget 2009 (2<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation = 710 mio)

La première tranche des crédits supplémentaires sollicités pour 2016 s'élève à 396,8 millions. Tous les crédits de charges concernés ont des incidences financières.

### Chiffres dans le projet d'arrêté fédéral

Les crédits budgétaires mentionnés à l'art. 1 de l'arrêté fédéral (cf. p. 17) concernent uniquement les charges (396 826 900 fr.) et ne portent sur aucune dépense d'investissement. L'art. 2 présente les dépenses totales. Ces dernières ne comprennent que les charges avec incidences financières et correspondent, faute de dépenses d'investissement, au montant cité à l'art. 1.

**Crédits supplémentaires de la série I 2009–2016 (compensations incluses)**  
en pour-cent des dépenses totales



*Les dépenses supplémentaires sollicitées en 2016, qui représentent une part nette de 0,56 % des dépenses, sont nettement supérieures à la moyenne des sept dernières années (Ø 2009–2015: 0,18 % des dépenses ordinaires prévues au budget).*

Les dépenses supplémentaires sont, en partie, compensées dans d'autres crédits budgétaires (22,1 mio). Compte tenu de ces compensations, elles diminuent pour s'établir à 374,7 millions (sans les reports de crédits), ce qui correspond à 0,6 % des dépenses totales inscrites au budget. Cette valeur est nettement supérieure à la moyenne des sept dernières années (Ø 2009–2015: 0,18%; cf. graphique).

**Marge de manœuvre budgétaire**

Le budget ordinaire voté par le Parlement en décembre dernier affiche un excédent structurel de 104 millions, ce qui signifie que les dépenses prévues restent inférieures d'un montant correspondant, par rapport au plafond des dépenses totales autorisées selon

le frein à l'endettement. Cette marge de manœuvre ne suffit pas pour couvrir entièrement les augmentations nettes de parts de crédits avec incidences financières sollicitées par le biais du présent message (394,7 mio: crédits supplémentaires et reports de crédits, déduction faite des compensations).

Cependant, des soldes de crédits peuvent subsister à l'issue de l'exercice budgétaire. Ainsi, le bas niveau persistant des taux d'intérêt contribue dans une large mesure à la réduction des charges d'intérêts et à la diminution des dépenses avec, pour conséquence, que les dépenses devraient rester inférieures au montant prévu au budget. C'est pourquoi, d'après les estimations actuelles, les exigences du frein à l'endettement devraient continuer à être respectées.

## 3 Vue d'ensemble des crédits supplémentaires dans le budget de la Confédération

UA	Crédit	Désignation	Montant en CHF	dont			Crédit provisoire	Compensation en CHF	Voir sous chiffre dans le message
				AIF	SIF	IP			
<b>A+T</b>									
<b>DFAE</b>			<b>745 500</b>	<b>745 500</b>			<b>235 500</b>		
1	202	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	235 500	235 500		235 500		4.4
2	202	A2310.0568	Contributions aux institutions du droit international	510 000	510 000				
<b>DFI</b>			<b>2 250 000</b>	<b>2 250 000</b>			<b>2 000 000</b>		
3	306	A2310.0589	Cinémathèque suisse	2 000 000	2 000 000			2 000 000	
4	316	A2111.0283	Contribution versée à la NAGRA par la Confédération en tant que sociétaire	250 000	250 000				
<b>DFJP</b>			<b>349 045 200</b>	<b>349 045 200</b>			<b>6 735 200</b>		
5	403	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	1 888 800	1 888 800		1 888 800		4.4
6	420	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	546 400	546 400		546 400		4.4
7	420	A2111.0129	Centres d'enregistrement et de procédure: dépenses d'exploitation	75 550 000	75 550 000				4.1
8	420	A2114.0001	Charges de biens et services liées à l'informatique	400 000	400 000		400 000		4.1
9	420	A2119.0001	Autres charges d'exploitation	3 900 000	3 900 000		3 900 000		4.1
10	420	A2310.0166	Aide sociale: requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire et réfugiés	266 760 000	266 760 000				4.1
<b>DDPS</b>			<b>15 516 900</b>	<b>15 516 900</b>			<b>1 716 900</b>		
11	503	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	1 716 900	1 716 900		1 716 900		4.4
12	506	A6100.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	13 800 000	13 800 000				4.3
<b>DFF</b>			<b>8 814 600</b>	<b>8 814 600</b>			<b>8 754 600</b>	<b>60 000</b>	
13	605	A2310.0484	Contributions à des organisations internationales	60 000	60 000			60 000	
14	606	A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	1 939 600	1 939 600		1 939 600		4.4
15	620	A2111.0204	Prise en location	5 415 000	5 415 000		5 415 000		4.1
16	620	A2111.0205	Immeubles, exploitation	1 400 000	1 400 000		1 400 000		4.1
<b>DEFR</b>			<b>17 304 700</b>	<b>17 304 700</b>				<b>17 150 000</b>	
17	704	A2310.0375	Organisation mondiale du commerce (OMC)	140 000	140 000				
18	704	A2310.0377	Charte européenne de l'énergie	14 700	14 700				
19	724	A2119.0001	Autres charges d'exploitation	1 350 000	1 350 000			1 350 000	
20	760	A2310.0477	Encouragement de la technologie et de l'innovation, CTI	15 800 000	15 800 000			15 800 000	4.2
<b>DETEC</b>			<b>3 150 000</b>	<b>3 150 000</b>				<b>2 875 000</b>	
21	802	A2115.0001	Charges de conseil	2 600 000	2 600 000			2 600 000	
22	812	A2115.0001	Charges de conseil	550 000	550 000			275 000	
<b>Total</b>			<b>396 826 900</b>	<b>396 826 900</b>			<b>17 442 200</b>	<b>22 085 000</b>	

#### 4 Commentaire des principaux crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires sont sollicités, pour environ 90 %, par le domaine de l'asile. Il s'agit principalement de dépenses supplémentaires concernant l'aide sociale (266,8 mio) et les capacités d'hébergement, qui doivent être augmentées (82,8 mio). D'autres crédits supplémentaires importants sont nécessaires au renforcement des mesures de la CTI (15,8 mio) ainsi qu'au maintien et au développement du réseau radio suisse de sécurité POLYCOM (13,8 mio).

##### 4.1 Domaine de l'asile: 353,4 millions

La crise en Syrie et la pression migratoire persistante en provenance de l'Afghanistan et de l'Afrique ont provoqué, depuis le milieu de l'an dernier, un afflux exceptionnel de réfugiés en direction de l'Europe. Cette situation s'est reflétée dans le nombre très élevé de demandes d'asile déposées en Suisse en 2015. Parallèlement, le nombre des personnes bénéficiant d'un droit de protection reste important. Pour faire face à cette hausse du nombre des personnes séjournant dans notre pays, des crédits supplémentaires sont sollicités par la voie du supplément au budget, notamment au titre de l'aide sociale, mais aussi pour accroître les capacités d'hébergement.

Le 18 décembre 2015 déjà, le Conseil fédéral avait pris des décisions relatives à l'augmentation des ressources requises pour faire face à la situation particulière dans le domaine de l'asile. Les ressources en personnel ont ainsi été accrues par le biais de transferts de crédits (75 personnes pour le traitement des demandes et l'établissement des procès-verbaux); en outre, des moyens financiers ont été sollicités d'urgence pour assurer l'indemnisation des interprètes et la location de locaux d'hébergement. La Délégation des finances a confirmé, le 13 janvier 2016, l'urgence des moyens sollicités.

Six crédits supplémentaires au total sont sollicités dans le cadre du premier supplément au budget 2016 en raison de la situation particulière en matière d'asile.

- **Aide sociale; demandeurs d'asile, personnes admises à titre provisoire et réfugiés: 266,8 millions**

En raison de l'accroissement du nombre des demandes d'asile et du nombre des personnes restant en Suisse, une hausse des effectifs est requise pour assurer le processus de décision en matière d'asile. Le budget 2016 était fondé sur l'hypothèse que, en 2015, 26 000 nouvelles demandes d'asile seraient déposées et que le traitement de 30 000 cas serait achevé. Or 39 523 nouvelles demandes ont été déposées. Etant donné que l'enregistrement et les premiers entretiens ont nécessité davantage de ressources en personnel, seules 28 118 demandes ont pu être traitées. L'accroissement des demandes d'asile et le taux élevé de protection (53,1 %) dont bénéficient certains ressortissants ont requis, l'an dernier, une hausse des effectifs nécessaires à l'exécution de la procédure d'asile. Le budget 2016 prévoyait un effectif initial de 51 548 personnes. Or l'effectif initial effectif pour 2016 est de 67 426 personnes. L'augmentation de l'effectif initial 2016 (+ 15 878 personnes) engendre, en 2016, des besoins financiers supplémentaires de 266 760 000 francs.

Les dépenses consacrées à l'aide sociale fournie aux demandeurs d'asile, aux personnes admises provisoirement et aux réfugiés concernent les coûts supportés par les cantons que doit indemniser la Confédération en vertu de la loi sur l'asile. Il s'agit donc de dépenses liées pour lesquelles un crédit supplémentaire est requis. Le SEM n'est pas en mesure de compenser ces coûts supplémentaires.

- **Centres d'enregistrement et de procédure; dépenses d'exploitation: 75,6 millions**

Dans le domaine des dépenses d'exploitation pour les centres d'enregistrement et de procédure, le budget 2016 était fondé sur des capacités d'hébergement de la Confédération correspondant à 2800 lits. En raison du nombre élevé des demandes d'asile, ce nombre doit être augmenté à environ 5000 places. C'est pourquoi un crédit supplémentaire de 75,6 millions est sollicité.

Assurer des capacités d'hébergement de 2800 lits en moyenne annuelle entraîne des coûts d'exploitation moyens d'environ 27 millions par trimestre. Si le nombre moyen de lits passe à 5000, les coûts d'exploitation par trimestre pourraient atteindre 46 millions. Les besoins financiers supplémentaires seraient ainsi d'environ 19 millions par trimestre et de quelque 76 millions pour l'année 2016. Ils sont sollicités avant tout pour couvrir les coûts de sécurité, d'encadrement et de subsistance, les coûts médicaux, d'assurance-maladie et de transport ainsi que d'autres dépenses générales liées aux besoins quotidiens et à l'argent de poche. Le SEM n'est pas en mesure de compenser ces coûts supplémentaires en raison de leur importance.

Se fondant sur l'art. 34, al. 1, LFC, la Délégation des finances a approuvé, le 13 janvier 2016, les crédits supplémentaires urgents suivants:

- **Prise en location auprès de l'OFCL: 5,4 millions**

En raison du nombre élevé de demandes d'asile, le SEM a accru le nombre des places d'hébergement de la Confédération à environ 5000 places. Compte tenu de son parc immobilier, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) n'est pas en mesure de fournir les places supplémentaires requises. En plus de ces places d'hébergement, des places de travail doivent également être louées pour assurer le traitement du nombre accru de demandes d'asile. Pour accroître les capacités d'hébergement, l'hôpital Ziegler de Berne et un bâtiment à Muttens seront loués, tandis que des places de travail

supplémentaires le seront dans des locaux sis à la Förrlibuckstrasse 110 à Zurich. A cette fin, l'OFCL a besoin d'un montant total de 5 415 000 francs pour l'année 2016. Cette demande revêt un caractère urgent dans la mesure où les contrats de bail doivent être signés dès que possible.

- **Autres charges d'exploitation du SEM: 3,9 millions**

Les services d'interprètes sont nécessaires pour assurer le traitement des demandes d'asile. Le budget 2016 ayant été établi sur une base de 24 000 demandes, les ressources prévues ne suffiront pas à assurer le traitement de toutes les demandes d'asile, ni à éviter une hausse du nombre de cas en suspens. Compte tenu des 35 000 (+/- 5000) demandes attendues, les premiers entretiens et les auditions de demandeurs d'asile devront être menés en plus grand nombre et engendrent, de ce fait, une hausse des charges requises pour indemniser les services des interprètes. Le nombre des auditions à mener devra être augmenté de 13 000 à 15 000. Ce nombre accru d'auditions nécessite l'engagement rapide non seulement de collaborateurs du SEM, mais aussi d'interprètes.

- **Exploitation de l'immobilier de l'OFCL: 1,4 million**

Pour l'exploitation (approvisionnement et élimination) des immeubles pris en location (hôpital Ziegler à Berne, places d'hébergement à Muttenz et places de travail à Zurich), un montant de 1 400 000 francs est sollicité.

- **Charges de biens et services liées à l'informatique du SEM: 0,4 million**

Les places de travail doivent être prêtes en vue de l'ouverture des hébergements de la Confédération. Les besoins financiers liés à l'équipement informatique d'environ 100 places de travail se montent à 400 000 francs. Les places de travail supplémentaires doivent être équipées rapidement du matériel informatique nécessaire.

---

#### Situation particulière dans le domaine de l'asile en 2015 et 2016

La situation dans le domaine de l'asile est soumise à des changements rapides. Des facteurs tels que le nombre et la provenance des demandes d'asile, les dossiers à traiter et les personnes entrant en Suisse ou sortant de Suisse n'étant pas prévisibles, ils ne peuvent être influencés que dans une mesure restreinte.

Le budget 2016 prévoyait le dépôt de 24 000 demandes d'asile. Etant très volatile, la situation en matière d'asile rendait très difficile toute prévision pour 2016. Compte tenu de la forte progression du nombre des demandes d'asile survenue au cours du second semestre 2015 et sur la base de l'hypothèse que ce nombre va connaître une évolution comparable en 2016, 35 000 (+/- 5000) demandes d'asile sont attendues pour l'année en cours. La situation reste toutefois très incertaine, car il est difficile de prévoir quelle va être l'évolution de la situation dans les pays de provenance et sur les routes migratoires (à travers les Balkans et les pays du Sud). C'est pourquoi il n'est pas exclu que des crédits supplémentaires doivent être sollicités par la voie du second supplément au budget 2016. En raison de la situation dans les différentes zones de crise et de conflits, la pression migratoire devrait également rester importante cette année, c'est pourquoi la Confédération s'attend à ce qu'un nombre élevé de demandes d'asile soient également déposées en 2016. Encore difficiles à évaluer, les besoins financiers supplémentaires attendus devraient être sollicités par la voie du second supplément.

---

#### 4.2 Renforcement supplémentaire des mesures spéciales de la CTI: 15,8 millions

Depuis le mois d'août 2015, la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) a introduit, dans le cadre de la promotion de programmes de recherche et de développement (R&D), un assouplissement des conditions d'encouragement pour les PME tournées vers l'exportation et concernées au premier plan par les effets du franc fort. Pour financer les contributions d'encouragement requises dans le cadre de cette première phase de mesures spéciales, les Chambres fédérales ont approuvé, le 7 décembre 2015, un crédit supplémentaire de 20,0 millions et un crédit additionnel de 6,0 millions.

La force persistante du franc, qui se répercute sur les marges bénéficiaires, compromet la possibilité et la volonté des PME tournées vers l'exportation d'investir dans des projets innovants. C'est pourquoi les mesures d'assouplissement des conditions d'encouragement pour les PME devront être reconduites et étendues dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase des mesures spéciales de la CTI. Cette 2<sup>e</sup> phase prévoit, outre la possibilité, pour le partenaire économique, de renoncer en partie à verser une contribution en espèces, un assouplissement de la règle voulant que le partenaire économique assume au moins 50 % des coûts d'un projet. Cette participation pourra ainsi être abaissée jusqu'à 30 %. En outre, le recours accru à des conseillers en innovation chargés d'encadrer les PME tournées vers l'exportation est prévu. Les mesures spéciales s'appliqueront jusqu'à fin 2016.

Des versements pour lesquels aucun crédit n'avait été budgétisé pour l'année en cours sont prévus pour un montant de 15,8 millions en vue d'assurer le financement des mesures spéciales. Ce crédit supplémentaire sera entièrement compensé par le biais des contributions au Fonds national suisse (FNS; crédit A2310.0526 «Institutions chargées d'encourager la recherche»). Cette mesure n'affectera pas les efforts fournis par le FNS en matière de promotion de projets, étant donné que celui-ci dispose des réserves requises. En outre, un crédit additionnel de 61,0 millions est sollicité (cf. ch. 5).

#### 4.3 Enveloppe budgétaire de l'OFPP (maintien et développement de POLYCOM): 13,8 millions

POLYCOM est le réseau radio national de sécurité utilisé par les autorités et les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (BORS). Ce système garantit les contacts radio entre des organisations telles que le Corps des gardes-frontière (Cgfr), la police, les sapeurs-pompiers, les services de secours sanitaires, la protection civile et les associations de soutien de l'armée. Le réseau radio POLYCOM est constitué par les réseaux cantonaux partiels que les cantons ont mis en place au cours des quinze dernières années de manière autonome et en application des prescriptions de la Confédération en la matière. Les éléments les plus anciens de cette infrastructure, tels que les stations de base des cantons et du Cgfr, sont en service depuis 10 ou 15 ans.

A partir de 2018, certains composants techniques de POLYCOM utilisés durant la première phase de mise en place du réseau ne seront plus disponibles. Afin d'assurer la continuité de l'exploitation de l'ensemble du système, le transfert de celui-ci sur une nouvelle technologie est nécessaire à l'échelle nationale. En outre, en attendant le remplacement du dernier réseau partiel cantonal dans 10 ou 15 ans, un système parallèle devra être exploité. A cet effet, il conviendra de mettre en place la passerelle (gateway) nécessaire à l'exploitation parallèle permettant d'assurer une communication ininterrompue entre tous les utilisateurs et le lien entre l'ancien multiplexage temporel (Time Division Multiplex) et le nouveau protocole Internet (IP).

Afin d'assurer l'exploitation de POLYCOM y compris après 2018, il est nécessaire d'entamer les travaux requis dès 2016. Un crédit supplémentaire de 13,8 millions est donc sollicité pour financer les charges suivantes en 2016:

- développement des bases techniques de la passerelle: «Définition des spécifications» (2,5 mio);
- lancement des travaux de développement du système: «Gateway Voice» (3,5 mio) et licences requises à cet effet (7,3 mio): mise en place du lien technique, dans le réseau existant, entre les nouvelles (basées sur le protocole IP) et les anciennes stations de base (basées sur le multiplexage temporel);
- soutien externe de projets (0,5 mio).

Les promesses de financement requises seront imputées au crédit d'engagement de l'OFPP «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016–2018». Le projet «Maintien de la valeur de POLYCOM jusqu'en 2030» vise à garantir, au moins jusqu'en 2030, le maintien et le développement du système POLYCOM en tant que réseau radio de sécurité des responsables BORS. Le crédit d'engagement requis à cet effet sera soumis en 2016 au Parlement par le biais d'un message séparé.

#### 4.4 Mesures de lutte contre le terrorisme: 6,3 millions

Cinq crédits supplémentaires totalisant 6,3 millions sont sollicités pour intensifier les mesures de lutte contre le terrorisme. A la suite des attentats commis le 13 novembre 2015 à Paris et compte tenu de l'urgence de la situation, le Conseil fédéral a autorisé le DFAE, le DFJP (fedpol et le SEM), le DDPS (SRC) et le DFF (Cgfr) à solliciter des moyens supplémentaires en personnel par la voie du premier supplément au budget 2016.

Bien qu'un ordre des priorités ait été fixé parmi les tâches à accomplir et que certaines unités aient bénéficié d'un renforcement d'effectifs, des ressources supplémentaires en personnel restent nécessaires pour assurer l'exécution des tâches en matière de lutte contre le terrorisme (et garantir une marche des affaires minimale dans les autres groupes de tâches). Sans ressources supplémentaires, le risque encouru est que les enquêtes nécessaires ne puissent pas être menées et que les mesures requises ne puissent pas être prises dans les temps et de manière adaptée à la situation. Cela compromettrait la sécurité du pays et de la population et nuirait, en fin de compte, à la réputation de la Suisse à l'étranger.

86 postes au total seront créés à l'échelon de la Confédération pour lutter contre le terrorisme. Comme le recrutement du personnel supplémentaire requis a dû être entamé immédiatement, la Délégation des finances a accordé, le 13 janvier 2016, des crédits supplémentaires urgents (en vertu de l'art. 34, al. 1, LFC).

- **Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur, AFD: 1,9 million**

En juin 2015, le Conseil fédéral a approuvé une augmentation échelonnée des effectifs du Cgfr de 48 postes (2016: + 20 postes; 2017: + 28 postes), en réponse à l'aggravation de la crise migratoire et de la criminalité transfrontalière. A la suite des attentats perpétrés à Paris et en raison des besoins élevés en matière de lutte contre le terrorisme, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à un accroissement échelonné des postes: ainsi, les 48 postes supplémentaires devront être pourvus en 2016 déjà, dont 8 postes seront attribués à des spécialistes, plutôt qu'à des agents au front. Le crédit supplémentaire sollicité permet de garantir que les 28 postes initialement prévus pour 2017 puissent être pourvus en 2016.

- **Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur, fedpol: 1,9 million**

Afin de garantir les capacités d'intervention et de résistance à long terme et de parer à des événements survenant en Suisse (ou dans un pays limitrophe et ayant des implications pour la Suisse), 24 postes supplémentaires à plein temps doivent être créés à fedpol.

- **Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur, SRC: 1,7 million**

Seules des enquêtes et des mesures des services de renseignements et de la police sont susceptibles de confirmer ou d'infirmer des soupçons. Pour faire face à l'accroissement considérable du nombre de cas et assurer le traitement des dossiers dans les temps, 23 postes à plein temps supplémentaires doivent être créés au Service de renseignements de la Confédération (SRC).

- **Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur, SEM: 0,5 million**

Le SEM est appelé à renforcer ses mesures d'identification et de sécurité dans le cadre des procédures d'asile. Bien que déjà prévu dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, un tel renforcement des mesures n'était pas planifié avant 2019. Pour que ce processus de renforcement puisse avoir lieu dès 2016, le SEM a besoin de postes supplémentaires à attribuer à des spécialistes de l'identification et de la sécurité dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

- **Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur, DFAE: 0,2 million**

En raison de l'accroissement de la menace terroriste, les charges augmentent en matière de politique extérieure, notamment pour la coordination internationale et la défense des intérêts de sécurité extérieure liées à la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi des ressources supplémentaires en personnel sont requises.

#### 4.5 Autres crédits supplémentaires

D'un montant total de 7,5 millions, les crédits supplémentaires restants se répartissent sur 9 demandes.

**5 Crédits d'engagement**

Le crédit d'engagement portant sur le financement de l'encouragement de projets R&D pour la période 2013–2016 doit être augmenté de 61,0 millions. Il permettra ainsi de financer les mesures spéciales en faveur des PME tournées vers l'exportation. Le crédit supplémentaire sollicité est soumis au frein aux dépenses (art. 159, al. 3, let. b, Cst.).

En raison de la force du franc, le Parlement a approuvé, le 7 décembre 2015, un crédit supplémentaire de 20,0 millions et un crédit additionnel de 6,0 millions en faveur de la promotion des programmes de recherche et de développement (R&D) de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Ces ressources supplémentaires accordées dans le cadre de la 1<sup>re</sup> phase des mesures spéciales ont permis aux PME tournées vers l'exportation de réduire leur contribution en espèces aux coûts de projets jusqu'à l'abandon complet de cette contribution.

La persistance de la force du franc continue de se répercuter négativement sur les marges bénéficiaires et donc sur la propension des PME à investir dans des innovations. C'est pourquoi les mesures d'assouplissement des conditions d'encouragement pour les PME devront être reconduites et étendues dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase des mesures spéciales de la CTI. Cette 2<sup>e</sup> phase prévoit,

outre la possibilité de renoncer à la contribution en espèces du partenaire économique, celle de réduire à 30 % la participation du partenaire économique aux coûts totaux de projets, participation qui était généralement de 50 %. En outre, le recours accru à des conseillers en innovation chargés d'encadrer les PME tournées vers l'exportation est prévu. Les mesures spéciales s'appliqueront jusqu'à fin 2016.

En raison des assouplissements accordés en matière de promotion de projets, la demande en contributions à des projets devrait s'accroître; le crédit d'engagement de 587 millions pour la période 2013 à 2016 sera donc insuffisant, c'est pourquoi un crédit additionnel de 61,0 millions est sollicité. Les engagements supplémentaires se traduiront, ces prochaines années, par une augmentation des versements et requièrent, pour 2016, un crédit supplémentaire de 15,8 millions (cf. ch. 4.2).

## 6 Reports de crédits dans le budget de la Confédération

La réalisation de projets d'investissement, de mesures et de projets ayant pris du retard en 2015, des parts de crédits d'un montant totalisant environ 20,0 millions ont été reportées sur l'année en cours. Ces reports de crédits concernent le DFI et le DFF.

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 23 mars 2016, un montant total de 20,0 millions est reporté sur l'année en cours, à partir de crédits budgétaires qui n'ont pas été épuisés en 2015. En vertu de l'art. 36 LFC, le Conseil fédéral est habilité à reporter des crédits, mais il est tenu d'informer l'Assemblée fédérale au sujet des reports de crédits autorisés. Les reports de crédits effectués ont des incidences financières et relèvent principalement des domaines suivants:

### 6.1 Constructions civiles: 8,9 millions

Sur mandat du SEM, l'OFCL planifie les mesures de construction civile requises pour assurer l'hébergement de demandeurs d'asile. Un montant de 10,25 millions avait été prévu au budget 2015 pour les analyses préalables et les préparations de projets requises pour les planifications et les mesures de construction de l'OFCL. Ce montant était destiné au financement des nouveaux centres fédéraux pour demandeurs d'asile gérés par le SEM et devant être édifiés dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile (FF 2014 7771 ss).

Les travaux préparatoires importants nécessaires à la sélection des emplacements appropriés ont engendré des retards dans la réalisation des projets. D'une part, les entretiens menés à ce sujet avec les cantons et les communes ont requis nettement plus de temps que prévu, d'autre part, des analyses plus approfondies sont souvent nécessaires. Le montant inscrit au budget n'a donc pas pu être entièrement utilisé. Le compte 2015 a ainsi enregistré un solde de crédit de 8,9 millions à ce titre. Le budget 2016 a été fondé sur l'hypothèse que les analyses préalables et les préparations de projets seraient terminées en 2015, c'est pourquoi aucun crédit n'a été prévu pour l'OFCL à ce titre au budget 2016. Pour ne pas retarder la restructuration du domaine de l'asile, il importe toutefois que les projets soient poursuivis en 2016.

### 6.2 Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks (AFC): 7,8 millions

Le programme FISCAL-IT vise à unifier et à renouveler les applications de l'Administration fédérale des contributions (AFC) ainsi qu'à moderniser les processus afin de les rendre compatibles avec la cyberadministration. Le retard accusé en 2014 pour l'acquisition de prestations de service et de technologies dans le cadre du programme FISCAL-IT n'a pu être comblé que partiellement en 2015. Sur les 29 millions budgétisés pour le programme FISCAL-IT, seuls 22,3 millions ont été utilisés, d'où un solde de crédit de 6,7 millions. Les acquisitions prévues ayant été reportées sur l'année suivante (c'est-à-dire sur l'année en cours), les moyens financiers requis à cet effet sont donc sollicités en 2016.

Le projet EAR (échange automatique de renseignements) n'a été lancé qu'au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2015. Il devait initialement débiter au cours du 1<sup>er</sup> trimestre et d'importants investissements devaient être effectués en matériel et en logiciels ainsi qu'en prestations de service. Le lancement du projet ayant été retardé, les prestations externes requises ont été moins nombreuses et les investissements prévus ont été reportés à 2016. Sur les 1,6 million budgétisés pour le projet EAR, seul un montant de 0,5 million a été utilisé, d'où un solde de crédit de 1,1 million. Les ressources nécessaires au financement de ces charges de prestations et d'investissements sont donc sollicitées en 2016.

Les reports de crédits dans le budget de la Confédération sont indiqués dans le tableau figurant ci-dessous.

#### Reports de crédits dans le budget de la Confédération

	N° d'UA	Désignation de l'UA	en faveur du crédit budgétaire 2016		AIF/SIF/IP	Montant
			N° du crédit	Désignation		
<b>DFI</b>						<b>2 593 000</b>
1	317	Office fédéral de la statistique	A2114.0001	Charges de biens et services liées à l'informatique	AIF	2 593 000
<b>DFF</b>						<b>17 380 000</b>
2	601	Administration fédérale des finances	A4100.0001	Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	AIF	650 000
3	605	Administration fédérale des contributions	A4100.0001	Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	AIF	7 800 000
4	620	Office fédéral des constructions et de la logistique	A4100.0118	Constructions civiles	AIF	8 930 000
<b>Total des reports de crédits</b>						<b>19 973 000</b>

## 7 Explications concernant la voie du supplément budgétaire

En accordant un crédit supplémentaire, le Parlement augmente le budget de l'exercice en cours. Requis en raison d'événements inattendus, les moyens supplémentaires sollicités ne peuvent pas être ajournés. La procédure à suivre dans le cadre du supplément au budget est définie dans la loi sur les finances de la Confédération.

Quand bien même nous veillons à ce que le budget soit élaboré avec soin et à ce que les crédits soient régulièrement contrôlés, il peut arriver que les crédits votés pour certains postes budgétaires se révèlent insuffisants au cours de l'exercice. Ce fait s'explique le plus souvent par

- les nouvelles décisions du Conseil fédéral ou du Parlement, qui n'étaient pas encore évidentes, ni même en discussion lorsque le budget a été établi (par ex. concernant les mesures de lutte contre le terrorisme);
- l'évolution inattendue d'importants facteurs générateurs de charges et de dépenses d'investissement (par ex. les dépenses supplémentaires dans le domaine de l'asile).

Lorsqu'une charge ou une dépense d'investissement ne peut pas être reportée sur l'année suivante, il y a lieu de solliciter un *crédit supplémentaire* (art. 33 de la loi sur les finances de la Confédération [LFC; RS 611.0]; art. 24 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération [OFC; RS 611.01]). Le crédit supplémentaire sera dûment justifié dans la demande. Il s'agit de montrer que le besoin financier en question ne pouvait pas être prévu à temps, qu'un ajournement entraînerait de graves répercussions et qu'il n'est, par conséquent, pas possible d'attendre jusqu'au prochain budget. Aucun crédit supplémentaire n'est requis pour les parts de tiers non budgétisées à des recettes (par ex. lorsque la Confédération réalise des surplus de recettes non inscrits au budget, auxquels les cantons ont droit selon une clé de répartition fixe). Il en va de même pour les apports à des fonds (par ex. au fonds pour l'assainissement des sites contaminés ou au fonds d'infrastructure ferroviaire), pour autant que ceux-ci proviennent de surplus de recettes affectées non inscrits au budget. Enfin, aucun crédit supplémentaire n'est nécessaire dans le cas d'amortissements normaux non budgétisés et dans celui de réévaluations ou de provisions.

Il est possible de demander en même temps que les suppléments de crédits, de nouveaux *crédits d'engagement* ou des crédits additionnels destinés à compléter les crédits d'engagement déjà votés mais insuffisants, à condition toutefois que lesdites demandes ne doivent pas faire l'objet d'un message spécial au Parlement (art. 21 ss LFC; art. 10 ss OFC).

Si une charge ou une dépense d'investissement ne peut pas être ajournée et que, par conséquent, il n'est pas possible d'attendre que le Parlement vote un crédit supplémentaire, le Conseil fédéral est autorisé à l'arrêter, en accord avec la Délégation des finances (*crédit provisoire*).

Le Conseil fédéral fait preuve de la plus grande réserve dans l'octroi des crédits provisoires. Pour ne pas porter atteinte aux prérogatives du Parlement en matière de vote des crédits, les suppléments de crédits doivent être sollicités à temps. Tous les suppléments accordés à titre provisoire seront *soumis à l'approbation ultérieure* du Parlement par le truchement du prochain supplément au budget ou, s'il est trop tard, du compte d'Etat, à titre de *dépassements de crédits* (art. 34 LFC; art. 25 OFC). La loi sur les finances de la Confédération prévoit une procédure similaire pour les crédits d'engagement (art. 28, al. 2, LFC).

Le *report de crédit* constitue un cas particulier. Un crédit budgétaire voté l'année précédente, mais qui n'a pas pu être entièrement utilisé, peut faire l'objet d'un report sur l'exercice en cours en vue d'assurer la poursuite ou l'achèvement d'un projet pour lequel le crédit budgétisé est insuffisant (art. 36, al. 1, LFC; art. 26 OFC). Ce dernier cas se présente généralement lorsque la réalisation d'un projet subit un retard que l'on ne pouvait prévoir au moment de la clôture des travaux d'élaboration du budget, en juin de l'année précédente. Grâce au report de crédit, on est moins tenté d'utiliser à tout prix les soldes de crédits éventuels en engageant des dépenses qui ne sont pas absolument prioritaires. Jusqu'à présent, il incombait au Parlement d'autoriser les reports de crédits par le biais de l'arrêté fédéral concernant le supplément. Désormais, l'autorisation formelle de l'Assemblée fédérale n'est plus indispensable. Le Conseil fédéral peut reporter des crédits sur l'année suivante, mais il est tenu d'informer l'Assemblée fédérale au sujet des reports de crédits autorisés, par le biais des messages sur les crédits supplémentaires ou, lorsque cela n'est pas possible, par le biais du compte d'Etat.

Les *transferts de crédits* ne font pas l'objet de *crédits supplémentaires*. Selon l'art. 20, al. 5, OFC, le transfert de crédits correspond à l'autorisation, donnée expressément au Conseil fédéral par le biais des arrêtés concernant le budget et ses suppléments, d'augmenter un crédit budgétaire aux dépens d'un autre. Les transferts de crédits autorisés ainsi s'appliquent uniquement à l'exercice budgétaire concerné.

Projet

## Arrêté fédéral concernant le supplément I au budget 2016

du # juin 2016

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral  
du 23 mars 2016<sup>2</sup>,

*arrête:*

**Art. 1** Crédits supplémentaires

Dans le cadre du compte de résultats, des charges de 396 826 900 francs sont autorisées au titre du premier supplément au budget 2016 de la Confédération suisse, selon liste spéciale.

**Art. 2** Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 396 826 900 francs sont autorisées dans le cadre du compte de financement pour l'année 2016.

**Art. 3** Crédit d'engagement soumis au frein aux dépenses

Un crédit additionnel de 61 000 000 de francs est autorisé au titre de l'«Encouragement de projets de R&D 2013-2016».

**Art. 4** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Non publié dans la FF

## Partie numérique assortie des exposés des motifs

## Crédits budgétaires demandés par la voie du supplément I

## 2 Département des affaires étrangères

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Supplément I 2016	
<b>Département des affaires étrangères</b>				
<b>202 Département fédéral des affaires étrangères</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	405 744 962	388 597 200	235 500
A2310.0568	Contributions aux institutions du droit international	2 495 150	2 321 000	510 000

## 202 Département fédéral des affaires étrangères

## Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

<b>A2100.0001</b>	<b>235 500</b>
-------------------	----------------

- |  |         |
|--|---------|
| • Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur AIF | 235 500 |
|--|---------|

## Contributions aux institutions du droit international

<b>A2310.0568</b>	<b>510 000</b>
-------------------	----------------

- |  |         |
|--|---------|
| • Contributions obligatoires à des organisations internationales AIF | 510 000 |
|--|---------|

En raison de l'accroissement de la menace terroriste, les charges liées à la politique étrangère sont considérablement accrues. La gestion des djihadistes restera une question importante. En même temps, le sujet de la prévention de l'extrémisme violent devient un point clé de la politique extérieure suisse. Les activités dans les domaines du renforcement des capacités et de la lutte contre les sources mêmes du terrorisme prennent de plus en plus d'importance. Enfin, la multiplication des événements terroristes à l'étranger a des conséquences sur la protection des citoyens suisses et des représentations suisses à l'étranger. Compte tenu de l'urgence de la situation, les mesures doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais et les unités concernées renforcées au plus tôt. La Délégation des finances a donc approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016.

Le budget de la Cour pénale internationale est toujours établi à la fin de l'année précédente par l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome (RS 0.312.1), de sorte que la contribution due par la Suisse pour 2016 n'était pas encore définie au moment de l'adoption du budget. Selon la décision de l'Assemblée du 26 novembre 2015, la Suisse doit verser une contribution obligatoire de 2 673 223 euros (2 806 884,15 fr.) à la Cour pénale internationale et un montant de 20 862 francs à la Cour permanente d'arbitrage et à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. De ce fait, un supplément au crédit à hauteur de 510 000 francs est nécessaire.

## 3 Département de l'intérieur

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Supplément I 2016
<b>Département de l'intérieur</b>			
<b>306 Office fédéral de la culture</b>			
<b>Compte de résultats</b>			
A2310.0589 Cinémathèque Suisse	-	7 182 700	2 000 000
<b>316 Office fédéral de la santé publique</b>			
<b>Compte de résultats</b>			
A2111.0283 Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire	1 723 000	1 707 200	250 000

## 306 Office fédéral de la culture

## Cinémathèque suisse

<b>A2310.0589</b>	<b>2 000 000</b>
-------------------	------------------

- |  |           |
|--|-----------|
| • Autres contributions à des tiers AIF | 2 000 000 |
|--|-----------|

Financement d'investissements et de dépenses d'exploitation requis d'urgence par la Cinémathèque suisse pour l'archivage numérique de longue durée. En phase finale, le projet de construction et de transformation de la Cinémathèque de Penthaaz porte sur l'archivage de films analogiques. En raison des changements techniques qui touchent le domaine cinématographique, une infrastructure moderne est requise pour assurer les tâches d'archivage numérique. Les travaux de planification en la matière ont été achevés en décembre 2015, c'est pourquoi les moyens financiers requis n'ont pas pu être sollicités par la voie du budget ordinaire. Les moyens supplémentaires seront entièrement compensés par le biais du crédit A2310.0585 «Europe créative - MEDIA et culture».

## 316 Office fédéral de la santé publique

## Contribution versée à la NAGRA par la Confédération en tant que sociétaire

<b>A2111.0283</b>	<b>250 000</b>
-------------------	----------------

- |   |         |
|---|---------|
| • Charges d'exploitation distinctes AIF | 250 000 |
|---|---------|

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (NAGRA) a pour tâche de construire et d'exploiter des dépôts pour l'entreposage de déchets radioactifs. En vertu de la convention sur le financement du 11 décembre 1979, la participation financière de la Confédération en tant que membre de la NAGRA s'élève à 2,88%. Ce pourcentage correspond à la part de la Confédération dans le financement du stockage des déchets radioactifs. Des coûts supplémentaires non prévus d'un montant d'environ 8,48 millions ont été requis en 2015 et le seront en 2016 pour des analyses géologiques en vue de la construction d'un dépôt en couches géologiques profondes devant accueillir des déchets radioactifs. Des moyens supplémentaires de 250 000 francs sont sollicités pour la participation de la Confédération au financement de ces coûts.

## 4 Département de justice et police

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Supplément I 2016	
<b>Département de justice et police</b>				
<b>403 Office fédéral de la police</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	140 691 639	140 382 100	1 888 800
<b>420 Secrétariat d'Etat aux migrations</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	144 365 521	140 931 000	546 400
A2111.0129	Centres d'enregistrem. et de procédure: dépenses d'exploit.	106 732 857	114 695 800	75 550 000
A2114.0001	Charges de biens et services liées à l'informatique	24 416 491	23 900 800	400 000
A2119.0001	Autres charges d'exploitation	33 201 966	34 582 300	3 900 000
A2310.0166	Aide sociale requ.asile,pers. admises à titre prov.,réfugiés	968 307 720	940 180 700	266 760 000

## 403 Office fédéral de la police

## Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

<b>A2100.0001</b>	<b>1 888 800</b>
-------------------	------------------

- Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur AIF 1 888 800

L'accentuation de la menace terroriste en Suisse et dans l'espace Schengen a entraîné une augmentation marquée des indices et des recherches policières. Afin d'assurer la sécurité en Suisse et de lutter contre le terrorisme et les actes préparatoires au terrorisme, ces informations doivent être immédiatement analysées et transmises. En cas de soupçon, des enquêtes doivent être lancées sans délai. Le personnel de fedpol doit être renforcé pour pouvoir assurer sa capacité d'intervention et son efficacité à long terme, aussi en vue de futurs événements. La Délégation des finances a approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016, car le recrutement du personnel supplémentaire a dû être entrepris dans les plus brefs délais.

## 420 Secrétariat d'Etat aux migrations

## Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

<b>A2100.0001</b>	<b>546 400</b>
-------------------	----------------

- Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur AIF 546 400

A la suite des attentats de Paris, le SEM a été chargé d'approfondir les vérifications en matière d'identification et de sécurité dans le cadre de la procédure d'asile. Cette mesure était déjà prévue dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, mais sa mise en œuvre n'était pas planifiée avant 2019. Pour avancer cette mise en œuvre à 2016, 8 postes supplémentaires de spécialistes de l'identification et de la sécurité qui interviendront dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) sont créés. La Délégation des finances a approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016, car le recrutement du personnel supplémentaire a dû être entrepris au plus vite.

## Centres d'enregistrement et de procédure: dépenses d'exploitation

<b>A2111.0129</b>	<b>75 550 000</b>
-------------------	-------------------

- Charges d'exploitation distinctes AIF 75 550 000

La crise en Syrie et la pression migratoire persistante en provenance de l'Afghanistan et de l'Afrique ont provoqué, depuis le milieu de l'an dernier, un afflux exceptionnel de réfugiés en direction de l'Europe. En 2015, 39 523 nouvelles demandes ont été déposées en Suisse. La Confédération a dû alors adapter les structures des centres d'enregistrement et de procédure à cette hausse du nombre de requérants. Elle a augmenté sa capacité d'hébergement à 5000 lits. Le budget 2016 a été établi sur une base de 24 000 demandes d'asile et d'une capacité d'hébergement de 2800 lits. Selon les prévisions actuelles, le nombre de demandes avoisinera cette année les 35 000 unités (à 5000 près). Il faut donc, pour garantir l'hébergement et l'enregistrement des demandeurs d'asile, maintenir en 2016 les places d'hébergement créées en 2015. Cette mesure implique des dépenses supplémentaires d'environ 76 millions.

**4 Département de justice et police**

suite

**Charges de biens et services liées à l'informatique****A2114.0001** **400 000**

• Informatique, exploitation/entretien AIF	400 000
--	---------

En raison des nombreux foyers de crise à travers le monde, le nombre de demandes d'asile devrait rester élevé en 2016. Les ressources prévues dans le domaine de l'informatique ne sont cependant pas suffisantes pour répondre aux besoins engendrés par la création de postes de travail supplémentaires. Afin de combler rapidement cette lacune, la Délégation des finances a approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016.

**Autres charges d'exploitation****A2119.0001** **3 900 000**

• Prestations de service externes AIF	3 900 000
---------------------------------------	-----------

Le budget 2016 étant établi sur une base de 24 000 demandes, les moyens prévus pour les interprètes dans les autres charges d'exploitation ne suffisent pas à assurer le traitement de toutes les demandes d'asile ni à éviter une hausse du nombre de cas en suspens. Le nombre d'auditions doit passer de 13 000 à 15 000 par an. Ce nombre accru d'auditions nécessite l'engagement rapide non seulement de collaborateurs du SEM, mais aussi d'interprètes. La Délégation des finances a par conséquent approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016.

**Aide sociale: requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire et réfugiés****A2310.0166** **266 760 000**

• Cantons AIF	266 760 000
---------------	-------------

La crise en Syrie et la persistance des pressions migratoires en provenance de l'Afghanistan et d'Afrique ont entraîné, depuis le milieu de l'année dernière, des flux de réfugiés d'une ampleur extraordinaire en direction de l'Europe. L'année dernière, 39 523 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, entraînant une hausse du nombre des personnes relevant de la compétence financière de la Confédération. L'effectif initial inscrit au budget 2016 était de 51 548, alors que l'effectif réel se situe à 67 426, ce qui signifie que 15 878 personnes supplémentaires relèvent de la compétence financière de la Confédération. Par conséquent, un crédit supplémentaire de l'ordre de 267 millions est nécessaire.

**5 Département de la défense, de la protection de la population et des sports**

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Supplément I 2016	
<b>Département défense, protection de la population et sports</b>				
<b>503 Service de renseignement de la Confédération</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2100.0001	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	46 105 565	47 625 000	1 716 900
<b>506 Office fédéral de la protection de la population</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A6100.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	124 814 245	127 533 600	13 800 000

**503 Service de renseignement de la Confédération****Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur****A2100.0001 1 716 900**

- Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur AIF 1 716 900

Depuis les récents attentats de Paris (7 janvier et 13 novembre 2015), la menace terroriste s'est renforcée non seulement en Europe, mais aussi en Suisse. Seules des enquêtes et des mesures plus poussées permettent aux services de renseignement et de police de confirmer ou d'infirmer les soupçons. Afin de gérer un volume de mandats en forte augmentation et d'améliorer la rapidité du traitement, 23 postes à plein temps supplémentaires sont nécessaires au sein du Service de renseignement de la Confédération (SRC). La situation actuelle est particulièrement urgente, raison pour laquelle la Délégation des finances a approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016.

**506 Office fédéral de la protection de la population****Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)****A6100.0001 13 800 000**

- Prestations de service externes AIF 13 800 000

POLYCOM est le réseau radio suisse de sécurité des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. Dans certains cantons, les composants d'infrastructure sont déjà en service depuis 10 à 15 ans; le remplacement de pièces et les prestations de support ne seront plus garantis à partir de 2018. Il est donc indispensable de procéder à un renouvellement technique. Afin d'assurer la pérennité du fonctionnement de POLYCOM après 2018, il faut engager les travaux de développement en 2016. Pour cette raison, un crédit supplémentaire est sollicité.

## 6 Département des finances

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Supplément I 2016
<b>Département des finances</b>			
<b>605 Administration fédérale des contributions</b>			
<b>Compte de résultats</b>			
A2310.0484 Contributions à des organisations internationales	61 560	65 000	60 000
<b>606 Administration fédérale des douanes</b>			
<b>Compte de résultats</b>			
A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	584 630 173	579 294 900	1 939 600
<b>620 Office fédéral des constructions et de la logistique</b>			
<b>Compte de résultats</b>			
A2111.0204 Prise en location	99 523 131	99 847 800	5 415 000
A2111.0205 Immeubles, exploitation	94 923 712	96 641 100	1 400 000

## 605 Administration fédérale des contributions

## Contributions à des organisations internationales

**A2310.0484 60 000**

- Autres contributions à des organisations internationales AIF 60 000

L'OCDE crée la plateforme informatique nécessaire dans le cadre de l'échange automatique de renseignements (EAR). La première année, le montant de la contribution unique de chaque pays s'élève à 65 000 euros. Les années suivantes, des contributions supplémentaires devront être versées pour couvrir les frais d'exploitation. Ces montants seront inscrits dans le budget ordinaire. En ce qui concerne les coûts d'investissement, cela n'a pas été possible pour des raisons temporelles, car l'information n'a été transmise qu'à l'automne 2015. Le montant est intégralement compensé par le biais du crédit A2119.0001 «Autres charges d'exploitation».

## 606 Administration fédérale des douanes

## Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

**A2100.0001 1 939 600**

- Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur AIF 1 939 600

En juin 2015, le Conseil fédéral a autorisé une augmentation échelonnée de l'effectif du Cgfr de 48 postes au total (20 postes en 2016 et 28 postes en 2017). Cette augmentation était fondée sur une conception qui prévoyait de créer de nouvelles équipes et d'assouplir l'ordre des priorités en réponse à l'aggravation de la crise migratoire et de la criminalité transfrontalière. A la suite des attentats perpétrés à Paris et en raison des besoins élevés en matière de lutte contre le terrorisme, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à un accroissement échelonné des postes: ainsi, les 48 postes supplémentaires devront être pourvus en 2016 déjà, dont 8 postes seront attribués à des spécialistes, plutôt qu'à des agents au front. Afin de permettre un recrutement aussi rapide que possible, la Délégation des finances a approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016.

## 620 Office fédéral des constructions et de la logistique

## Prise en location

**A2111.0204 5 415 000**

- Loyers et fermages, immeubles AIF 5 415 000

En raison de la nette augmentation du nombre de demandeurs d'asile par rapport à ce qui était prévu dans le budget, les besoins en termes d'hébergement et de places de travail augmentent également. Etant donné que l'OFCL ne peut couvrir ces besoins avec les biens immobiliers dont il dispose actuellement, de nouveaux sites doivent être pris en location: l'hôpital Ziegler de Berne, un bâtiment à Muttentz (hébergement des demandeurs d'asile), et des bureaux à la Förrlibuckstrasse 110 à Zurich (places de travail). Des ressources financières à hauteur de 5,4 millions sont par conséquent nécessaires pour couvrir les frais de location. Ces dépenses supplémentaires n'étaient pas encore prévisibles au moment de l'élaboration du budget 2016. Les contrats de bail devant être signés au plus vite, la Délégation des finances a approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016.

## Immeubles, exploitation

**A2111.0205 1 400 000**

- Approvisionnement et élimination, immeubles AIF 1 400 000

Les immeubles pour le loyer desquels un crédit supplémentaire est sollicité (cf. A2111.0204 «Prise en location») requièrent des charges d'exploitation supplémentaires de 1,4 million. Ces dépenses supplémentaires n'étaient pas encore prévisibles au moment de l'élaboration du budget 2016. Comme les contrats de bail doivent être signés au plus vite, la Délégation des finances a approuvé un crédit provisoire le 13 janvier 2016.

## 7 Département de l'économie, de la formation et de la recherche

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Supplément I 2016	
<b>Dép. de l'économie, de la formation et de la recherche</b>				
<b>704 Secrétariat d'Etat à l'économie</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2310.0375	Organisation mondiale du commerce (OMC)	3 048 907	3 320 000	140 000
A2310.0377	Charte européenne de l'énergie	104 569	96 100	14 700
<b>724 Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2119.0001	Autres charges d'exploitation	824 187	616 000	1 350 000
<b>760 Commission pour la technologie et l'innovation</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2310.0477	Encouragement de la technologie et de l'innovation, CTI	170 952 328	193 025 100	15 800 000

## 704 Secrétariat d'Etat à l'économie

## Organisation mondiale du commerce (OMC)

<b>A2310.0375</b>	<b>140 000</b>
• Contributions obligatoires à des organisations internationales AIF	140 000

La contribution de membre à l'OMC se calcule sur la base de la part au commerce mondial (marchandises et prestations de service). Depuis l'année 2013, des changements en matière de méthodologie de calcul ont provoqué des fluctuations importantes des contributions des membres. Alors qu'en 2015, la contribution pour la Suisse a évolué conformément aux annonces, le montant pour 2016 a augmenté de manière inopinée de 14 % en raison d'une nouvelle base de calcul introduite par la BNS. La marge supérieure budgétée pour la contribution 2016 visant à pallier ces changements de calcul imprévisibles n'a pas suffi à couvrir l'augmentation effective.

## Charte européenne de l'énergie

<b>A2310.0377</b>	<b>14 700</b>
• Contributions obligatoires à des organisations internationales AIF	14 700

Les contributions à payer par les parties contractantes sont déterminées chaque année par le Secrétariat de la Charte de l'énergie. Elles sont calculées sur la base de la clé de répartition de l'ONU la plus récente à disposition, qui a été adaptée pour 2016. Au lieu des 96 100 francs inscrits au budget, la Charte de l'énergie a facturé un montant de 105 517 euros, soit 110 793 francs. Les besoins supplémentaires correspondants s'élèvent par conséquent à 14 693 francs.

## 724 Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

## Autres charges d'exploitation

<b>A2119.0001</b>	<b>1 350 000</b>
• Charges d'exploitation distinctes AIF	1 350 000

Le 24 septembre 2015, un propriétaire de réserves obligatoires a été déclaré en faillite. Il détenait des stocks financés grâce à un prêt bancaire de 1,35 million garanti par la Confédération. D'ici à la fin juillet 2016 au plus tard, la Confédération doit satisfaire à ses obligations vis-à-vis de la banque. Le 5 octobre 2015, un accord a été passé avec l'administrateur de la faillite afin de réaliser les stocks de la société en faillite, conformément à l'ordonnance sur le droit de disjonction. La vente de ces stocks est en cours. Le crédit supplémentaire sera intégralement compensé par les revenus issus de ces ventes.

## 760 Commission pour la technologie et l'innovation

## Encouragement de la technologie et de l'innovation, CTI

<b>A2310.0477</b>	<b>15 800 000</b>
• Autres contributions à des tiers AIF	15 800 000

La force persistante du franc, qui se répercute sur les marges bénéficiaires, compromet la possibilité et la volonté des PME tournées vers l'exportation d'investir dans des projets innovants. C'est pourquoi la phase 2 des mesures spéciales de la CTI concernant l'encouragement de projets est nécessaire. Cette phase 2 s'inscrit dans le prolongement des mesures prises en 2015 et est limitée à fin 2016. Outre l'exemption partielle de la contribution en espèces, elle inclut un assouplissement de la règle 50:50 relative à la répartition des coûts entre les partenaires économiques et les partenaires de recherche. Par ailleurs, il est prévu de recourir plus largement aux conseillers en innovation pour l'encadrement des PME tournées vers l'exportation. En 2016, un besoin financier de 15,8 millions est prévu, pour lequel un crédit supplémentaire est nécessaire. Ce dernier sera compensé sur les contributions au Fonds national suisse (A2310.0526). Cette mesure n'affectera pas les efforts fournis par le FNS en matière de promotion de projets, étant donné que celui-ci dispose des réserves requises.

## 8 Département environnement, transports, énergie et communication

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Supplément I 2016	
<b>Dép. environnement, transports, énergie et communication</b>				
<b>802 Office fédéral des transports</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2115.0001	Charges de conseil	6 053 695	6 101 500	2 600 000
<b>812 Office fédéral du développement territorial</b>				
<b>Compte de résultats</b>				
A2115.0001	Charges de conseil	4 414 460	4 266 200	550 000

## 802 Office fédéral des transports

## Charges de conseil

<b>A2115.0001</b>	<b>2 600 000</b>
• Charges générales de conseil AIF	2 600 000

L'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (OITRV; RS 745.16) charge l'OFT de mettre en place un système national pour mesurer la qualité de l'offre et des prestations des entreprises du trafic régional de voyageurs (TRV). La mise en place d'un système de gestion de la qualité du TRV suisse (QMS TRV CH) est liée aux objectifs du message complémentaire à la réforme des chemins de fer 2. En 2016, le montant consacré aux prestations externes de service et de conseil pour le QMS TRV CH devrait atteindre 3,6 millions. Vu l'état des connaissances au moment de l'établissement du budget, seul 1 million a cependant été inscrit au crédit affecté au charges de conseil. Il reste donc un besoin supplémentaire de 2,6 millions, à couvrir par un crédit supplémentaire. Celui-ci est compensé par le biais du crédit A2310.0216 «Transport régional des voyageurs», de sorte que l'opération est sans incidences sur les finances fédérales.

## 812 Office fédéral du développement territorial

## Charges de conseil

<b>A2115.0001</b>	<b>550 000</b>
• Charges générales de conseil AIF	550 000

La première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a permis de créer les conditions nécessaires pour que le développement de l'urbanisation soit à l'avenir systématiquement canalisé à l'intérieur du tissu bâti. L'effort en ce sens revient principalement aux communes. Or les ressources spécialisées leur font souvent défaut pour maîtriser cette tâche difficile conformément à l'objectif. La Confédération soutient la proposition de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) de lancer une impulsion au «développement vers l'intérieur» sur la période 2016 à 2020. Cette impulsion vise en premier lieu à fournir rapidement un soutien aux villes et aux communes en étoffant les offres bien établies de l'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN). La part de la Confédération pour 2016 n'était pas prévisible. Le crédit supplémentaire sera compensé pour moitié dans le budget du SG-DETEC A2115.0001 «Charges de conseil».

## Crédits d'engagement demandés par la voie du supplément I

	Crédit d'engage- ment (V)	Crédit budgé- taire (A)	Crédits d'engage- ment autorisés antérieu- rement	Crédit d'engage- ment demandé/ crédit additionnel
CHF				
<b>Soumis au frein aux dépenses</b>				<b>61 000 000</b>
<b>Formation et recherche</b>				<b>61 000 000</b>
760 Encouragement de projets de R&D 2013-2016 AF 20.09.2012 / 13.03.2013 / 07.12.2015	V0227.00 A2310.0477		601 000 000	61 000 000

## 760 Commission pour la technologie et l'innovation

## Encouragement de projets de R&amp;D 2013-2016

<b>V0227.00</b>	<b>61 000 000</b>
• A2310.0477	61 000 000

La force persistante du franc, qui se répercute sur les marges bénéficiaires, compromet la possibilité et la volonté des PME tournées vers l'exportation d'investir dans des projets innovants. La 2<sup>e</sup> phase des mesures spéciales de la CTI concernant l'encouragement des projets s'inscrit dans le prolongement des mesures prises en 2015 et est limitée à fin 2016. Outre l'exemption partielle de la contribution en espèces, elle inclut un assouplissement de la règle 50:50 relative à la répartition des coûts entre les

partenaires économiques et les partenaires de recherche. Par ailleurs, il est prévu de recourir plus largement aux conseillers en innovation pour l'encadrement des PME tournées vers l'exportation. La mise en œuvre de ces mesures spéciales en 2016 requiert des fonds supplémentaires. Comme le crédit d'engagement accordé (pour la période 2013-2016) en faveur de l'encouragement des projets ne suffira pas, un crédit additionnel de 61 millions est demandé. De plus, en raison des engagements plus élevés, un crédit complémentaire de 15,8 millions est nécessaire. Il sera compensé sur les contributions au Fonds national suisse (FNS; crédit A2310.0526).

